

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville

33730 Villandraut

Tél. : 05.56.25.85.55

Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 20

Nombre de Votants : 20

Le 20 mars 2009 à 7 H 30 à Noaillan, l'Assemblée Plénière Extraordinaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie BAUP

Date de convocation : 19 mars 2009

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Alain CAPS, Jean-Pierre AUROUX, Sophie LAULAN (Noaillan), Marianne LABOUILLE, Catherine KRESS (Bourideys); Jeanne-Marie BAUP, Patrick LABORDE (Uzeste), Dominique PAIROYS, Jean-Jacques SCHMIT, Jean BELIARD (Villandraut) ; Maryse BANQUET RENARD, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Sandra BAROT, Marielle CRUSE, Jean BUNGERT (Préchac) ; Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Isabelle DEXPERT, André L'AZOU (Pompéjac).

Ordre du Jour :

Acceptation du caractère extraordinaire

Madame la Présidente expose que cette plénière extraordinaire fait suite à une réunion de la commission en charge des PLU du 18 mars 2009. Cette réunion a révélé le caractère d'urgence à convoquer la plénière de ce jour.

Elle demande à l'Assemblée, en vertu du CGCT, d'accepter le caractère extraordinaire de cette plénière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide :

- D'accepter le caractère extraordinaire de cette plénière.

Mandat donné à la Présidente pour ester en justice

Monsieur LASSALLE, responsable de la Commission Urbanisme, rend compte de la réunion qui s'est tenue le 18 mars dernier à 18 h 30 à Noaillan.

Compte tenu des anomalies relevées sur le rapport d'enquête publique :

- Observations inscrites dans le registre, non citées dans le rapport,
- Observations citées dans le registre mais non traitées dans le rapport,
- Observations traitées dans le rapport mais non traitées dans les conclusions,
- Observations traitées dans le rapport et citées de manière contradictoire dans les conclusions,

La commission propose la rédaction du courrier joint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à adresser ce courrier au Tribunal Administratif de Bordeaux avec copie à Mme le Commissaire Enquêteur, Monsieur RAILLARD DDE, Mme la sous préfète et Mme BARBARIN cabinet Urban'hym et à ester en justice.

Laurence HARRIBEY	Alain CAPS
Jean-Pierre AUROUX	Sophie LAULAN
Marianne LABOUILLE	Catherine KRESS
Jeanne-Marie BAUP	Patrick LABORDE
Maryse BANQUET RENARD	Bernard BORDESSOULLES
Sandra BAROT	Marielle CRUSE
Jean BUNGERT	Dominique PAIROYS
Jean-Jacques SCHMIT	Jean BELIARD
Jean-Claude LASSALLE	Alain CAMBOULIVES
Jean-Claude PREVOTEAU	André L'AZOU